

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 20 JUN 2018

N° 2018-07-02

L'an deux mille dix-huit, le vingt juin à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du douze juin deux mille dix-huit, s'est réuni en session ordinaire à Aubres, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

### Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u> En exercice : 132 Présents (mini 30) : 36
<u>Nombre de voix</u> En exercice : 251 Présentes : 60 Exprimées par pouvoirs : 79 <b>Total (mini 127) : 139</b>
<b>Quorum atteint</b>

### **2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 6 voix)**

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

### **2 représentants du Conseil départemental de la Drôme (porteurs de 7 voix)**

Pierre COMBES, Corinne MOULIN

### **2 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix)**

Jean-Jacques MONPEYSEN, Michel ROLLAND

### **30 représentants des communes, communes associées et villes- portes (porteurs chacun d'1 voix)**

Béatrice ALLIROL, Louis AUTRAND suppléant, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Bruno BLAIN suppléant, Jean-Marc BOUVIER, Stéphane CLOSSE, Viviane COCQUELET-COURBET, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Jean-Claude DEYDIER, Rosy FERRIGNO, Evelyne GAUTHIER, Christian GODART, Marc GUERIN, Laurent HARO, Dominique JOUVE, Marie-Hélène LEROY, Valery LIOTAUD, Jean-Charles MATHIEU, Chantal MARCOU suppléante, Henriette MARTINEZ, Georges MOCHOT suppléant, Roland PEYRON suppléant, Jacques NIVON, Éric RICHARD, Jacques RODARI, Marc ROLLET suppléant, Didier ROUSSELLE, Caroline YAFFEE.

### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Bruno LAGIER à Béatrice ALLIROL, Mounir AARAB et Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Monique BALDUCHI à Christian BARTHEYE, Robert GIVAUDAN et Françoise CASALINO à Sébastien BERNARD, Anne LORNE et Franck REYNIER à Didier-Claude BLANC, Pierre SCHIAZZA à Viviane COCQUELET-COURBET, Claude BAS à Pierre COMBES, Olivier CADIER et Christelle RUYSSCHAERT à Rosy FERRIGNO, René ALMERAS et Claude PIGAGLIO à Evelyne GAUTHIER, Jean SCHÜLER à Christian GODART, Marcel BAGARD à Marc GUERIN, Guy FAURE et Franck MUCKE à Dominique JOUVE, Eliane BARREILLE et Philippe CAHN à Valery LIOTAUD, Philippe DE BEAUREGARD et Roger DIDIER à Henriette MARTINEZ, André AUBERIC et Jeannie DENIEAULT à Jean-Charles MATHIEU, Jean-Marc AUDERGON et André GILLES à Corinne MOULIN, Dominique MALLIÉ à Jacques NIVON, Jean GARCIA et Pascale ROCHAS à Éric RICHARD, Jean-Marc ARCHAMBAULT et Damien DURANCEAU à Michel ROLLAND, Michel COUBAT et Sylvie LAMBERT à Caroline YAFFEE,

### Délégués excusés

Agnès ARMAND, Marie-Claude BUCHER, Marie-Claire CARTAGENA, Gérard COUPON, Marie-Pierre MONIER, Marie-Pierre MOUTON, Frédéric ROUX, Claude THOMAS.

### Invités excusés

Frédéric LAVERGNE (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes), Nadine MORDANT (Commissariat des Alpes), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme), Ghislaine SEVE (Trésorerie de Nyons)

**Participaient également à la réunion :**

Christophe BONAL (DDT 26), Christine BONNARD (Sous-préfète de Nyons), Frédéric GIRARD (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes), Sébastien NINON (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Madame Corinne MOULIN est nommée secrétaire de séance.

**Objet : Marché pour la fourniture et la pose de panneaux d'animation culturelle et touristique sur les autoroutes A7 et A51 – Désignation du prestataire**

- ◆ Vu les délibérations n°2017-05-04 et n°2017-05-05 du Bureau Syndical du 20 avril 2017, actant le budget et le plan de financement de la mise en œuvre de panneaux autoroutiers sur les autoroutes A7 et A51,

La Présidente expose :

L'installation des panneaux d'animation culturelle et touristique sur l'autoroute A7 a été validée par le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes par courrier du 5 mars 2018. Un dossier a été déposé auprès de la Préfecture de Région de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'implantation d'un panneau sur l'autoroute A51 entre les échangeurs de Sisteron Sud et Sisteron Nord, dans le sens Sud-Nord.

Une consultation a été engagée pour la désignation du prestataire chargé de la fourniture et de la pose de ces panneaux. Le marché a été découpé en deux tranches : une tranche ferme concernant la fourniture et la pose des deux panneaux sur l'autoroute A7 et une tranche optionnelle concernant la fourniture et la pose du panneau sur l'autoroute A51, conditionnée à la validation de l'installation de ce panneau.

Deux entreprises spécialisées dans ce type de travaux ont répondu à cette consultation et produit des offres recevables : SIGNATURE et SES NOUVELLE.

L'analyse des offres a été réalisée sur la base des critères suivants :

- Critères techniques : matériaux utilisés, qualité des matériaux, nombre de journées d'intervention sur le chantier autoroutier, qualité du mémoire technique. Noté sur 20 point avec une pondération de 60%,
- Critères prix : prix unitaire des différents éléments fournis et mis en œuvre (panneaux, profilé aluminium, massif béton) Noté sur 20 point avec une pondération de 40%,

L'offre de l'entreprise SIGNATURE est la mieux disante, pour un coût de 10 331 € HT correspondant à la fourniture et la pose d'un panneau, sur la base de l'estimation des quantités prévisionnelles de matériaux nécessaires.

Cette offre est inférieure au montant inscrit au budget prévisionnel de l'opération.

Il est proposé de retenir l'offre de SIGNATURE pour la fourniture et la pose de deux panneaux sur l'autoroute A7 (tranche ferme) selon le bordereau des prix unitaires suivant :

Désignation	Unité	Prix unitaire en € HT
Panneau d'animation culturelle et touristique et fournitures	A l'unité, pose incluse	3 425,00
Profilé aluminium	Au mètre linéaire en place	60,00
Massif béton	Au mètre cube en place	390,00
Travaux de nuit	Forfait sur une journée de travaux de nuit	2 980,00

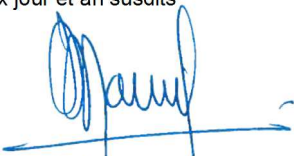


Il est proposé d'affermir également une tranche optionnelle pour la fourniture et la pose d'un panneau sur l'autoroute A51 sur la base du même bordereau des prix unitaires.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** de retenir l'entreprise SIGNATURE pour la fabrication et la pose des panneaux d'animation culturelle et touristique sur les autoroutes A7 et A51 sur la base du bordereau des prix unitaires proposé
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits



La Présidente  
Henriette MARTINEZ